



Services correctionnels pour Autochtones

FAITS EN BREF

Les délinquants autochtones continuent d'être surreprésentés à tous les niveaux du système de justice pénale canadien. À la fin du mois de mars 2009, les Autochtones représentaient 17,3 % des délinquants sous responsabilité fédérale, comparativement à 2,7 % de la population adulte canadienne.

PLAN STRATÉGIQUE CONCERNANT LES SERVICES CORRECTIONNELS POUR AUTOCHTONES

Le *Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones* du Service correctionnel du Canada (SCC) [approuvé en 2006] permet au système correctionnel fédéral de répondre aux besoins de tous les délinquants autochtones et de contribuer à la sécurité et à la santé des collectivités. Le Plan stratégique est constitué de trois priorités : l'expansion du modèle de *continuum de soins* pour les délinquants autochtones; la collaboration horizontale entre le SCC et les autres ministères gouvernementaux et l'élimination des obstacles systémiques relativement aux politiques et aux programmes.

L'objectif ultime du Plan stratégique est d'assurer l'intégration du continuum de soins à tous les secteurs du SCC, afin d'arriver à réduire l'écart dans les résultats obtenus pour les délinquants autochtones par rapport aux délinquants non autochtones.

CONTINUUM DE SOINS LIÉS AUX SERVICES CORRECTIONNELS POUR AUTOCHTONES

Le continuum de soins liés aux services correctionnels pour Autochtones a été élaboré en collaboration avec des intervenants autochtones pour mettre au point de nouvelles approches visant à répondre aux besoins des délinquants autochtones. Une étude a révélé que la participation des délinquants autochtones à des activités spirituelles et culturelles et à des programmes (administrés de préférence par des Autochtones) ainsi que le soutien reçu de leur famille et de leur collectivité sont les principaux facteurs ayant contribué à la réussite de leur réinsertion sociale.

Le continuum de soins :

- commence à l'évaluation initiale et vise à identifier les délinquants autochtones et à les inciter à renouer avec leur culture et leur collectivité;
- contribue au processus de guérison dans les établissements pour mieux préparer les délinquants autochtones au transfèrement à un niveau de sécurité moindre et à la mise en liberté sous condition;
- fait intervenir les collectivités autochtones et les incite à appuyer la réinsertion sociale des délinquants;
- se termine par la création de réseaux de soutien communautaires qui permettent aux délinquants de continuer à faire des progrès après la fin de leur peine et de prévenir la récidive.

REGARD VERS L'AVENIR

Les Aînés et les conseillers spirituels des Premières nations, métis et inuits jouent un rôle crucial pour réduire l'écart dans les résultats correctionnels obtenus pour les délinquants autochtones par rapport aux délinquants non autochtones. Ils participent à l'identification et à l'orientation des délinquants autochtones à l'admission. Ils leur facilitent l'accès aux cérémonies et aux enseignements associés à leur culture respective. Ils les aident à renouer avec leur famille et leur collectivité. Ils aident également le SCC et les collectivités à planifier le retour éventuel de ces délinquants dans la collectivité.

Lorsqu'un délinquant décide de suivre le chemin de la guérison, l'Aîné ou le conseiller spirituel devient membre de l'équipe de gestion du cas. Il participe à l'élaboration d'un plan de guérison qui aidera tous les employés du SCC à soutenir le délinquant pendant son incarcération et après sa libération.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur le Plan stratégique relatif aux services correctionnels pour Autochtones, consultez notre site Web à l'adresse suivante : www.csc-scc.gc.ca.

Janvier 2010

